

ARRÊTÉ D'ANNULATION FIXANT LA LISTE DES VACANCES ET CREATIONS D'EMPLOIS ANNULEES JUSQU'AU 15/04/2020 N° 51.2020

AN05520200217562

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse,

Vu la loi n°83-634 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 23

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements du département de la Meuse énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, dont le recrutement relève du centre de gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

L'annulation des déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C est arrêtée conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Le président du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

La directrice du centre de gestion est chargée de l'exécution de l'arrêté, dont ampliation sera remise au représentant de l'état dans le département. le présent arrêté sera également affiché au centre de gestion de la Meuse.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à COMMERCY le 17 février 2020

Monsieur Stéphane MARTIN
Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05519126610001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	18h30	CENTRE DE GESTION 55202 COMMERCY	01/02/2020	05520200107042